

MORGES

1921-2021

12^e Fête romande des jeunes tambours et fifres



18 juin 2022 à Apples

100^e anniversaire des Tambours de Morges

PROGRAMME DE CONCOURS

Chers tambours, fifres et clairons,

Les commissions musicales de l'Union Romande des Tambours et Fifres (URTF) se réjouissent de vous présenter le programme de concours de la 12^{ème} Fête des Jeunes Tambours et Fifres de l'association.

Les commissions musicales remercient chaleureusement la société des Tambours Morgiens pour l'organisation de cette fête.

Comme lors de la Fête 2017, elle se déroulera sur un seul jour.

Prière de prendre connaissance des points importants ci-dessous :

- Une finale sera organisée pour la catégorie T1J
- Une finale sera organisée pour la catégorie PJ
- Les commissions musicales se réservent le droit d'organiser des finales pour d'autres catégories en cas de forte participation ou de fortes contraintes horaires
- Introduction des catégories SoloDuo Tambour/piccolo et Tambour/fifre ancien

Les informations définitives quant à l'organisation de finales seront fournies lors de la publication du plan horaire.

Les concours et les conditions de participation sont réglés par le règlement de Fête et de Concours de l'URTF de février 2021 ainsi que du présent programme. Prenez la peine d'en étudier les conditions générales et particulières dans tous les détails; vous éviterez ainsi non seulement des complications mais aussi des surprises désagréables lors des concours, par exemple: des déductions inutiles.

Les inscriptions des sociétés romandes ne faisant pas partie de l'URTF sont également bienvenues. Le classement s'effectuera selon le règlement de Fête et de Concours de l'URTF.

Les commissions musicales Tambours et Fifres de l'URTF, ainsi que le comité d'organisation espèrent que vos sociétés auront à cœur de participer à la réussite de ce 12^{ème} concours romand des jeunes en inscrivant un maximum de concurrents individuels, en sections ou en groupes dans les différentes catégories prévues.

UNION ROMANDE DES TAMBOURS ET FIFRES

Les commissions musicales

Grégoire Trincherini, Chef de la commission musicale Tambours
Etienne Küng, Chef de la commission musicale Fifres

Afin de faciliter la lecture de ce document, toutes les dénominations de personnes ou de fonctions de ce programme de concours sont à la forme masculine mais s'entendent tant pour les personnes féminines que masculines.

Conditions particulières du concours

Les conditions générales et fondamentales de concours régissant la participation, les catégories de concours, les termes de notation et de taxation etc. sont fixées dans le règlement de fête et de concours de l'ASTF et de l'URTF. Les conditions particulières qui suivent comprennent en partie une répétition des points essentiels du règlement de fête et de concours de URTF et constituent en outre les conditions particulières selon art. 8, lettre a).

1. Les dispositions générales du concours sont réglementées par le règlement de Fête et de Concours de l'URTF de février 2021 à consulter sur internet www.urtf.ch/news.
2. Ne peuvent être exécutées que les compositions et marches figurant dans les listes de classification de l'ASTF, Edition janvier 2022
 - Tambours : www.klakom.ch. Les principes seront jugés selon la méthode "Roulement"
 - Fifres : <https://stpv-astf.ch/fr/medias/download/> Registre des compositions des instruments à vent
3. L'âge maximum d'un concurrent est fixé à **20 ans** (année de naissance 2002). Les directeurs de sections ou de groupes ne sont soumis à aucune limite d'âge.
4. Pour tous les concours (individuels/sections/groupes), le choix et l'ordre des compositions annoncées avec l'inscription définitive doivent être respectés. **Des mutations sont possibles et peuvent être annoncées jusqu'à 8 semaines avant le concours.**
5. Toute modification dans l'exécution d'une partition qui n'aura pas été annoncée avant son exécution sera pénalisée d'une déduction conformément aux tables de taxation ASTF.
6. L'exécution d'une composition ne correspondant pas à ces dispositions réglementaires sera pénalisée, sous réserve d'une autre décision de la direction des concours, d'un point de déduction par place de jury.
7. Toutes les exécutions et directions seront effectuées sans partitions, selon la manière habituelle et la forme d'usage.
8. Les partitions tambours et fifres des catégories SDTPJ/SDTAJ et GPJ/GFAJ doivent être envoyées jusqu'à 8 semaines avant le concours, dans le cas contraire, le groupe sera jugé selon la version officielle ASTF.
9. Dans les catégories SDTPJ/SDTAJ, 30% des groupes participants reçoivent un prix.
10. Dans les concours de sections, il est interdit d'engager des personnes qui ne sont pas membres de la société. Les membres de plusieurs sociétés ne pourront concourir dans la même catégorie qu'avec une seule formation. Cette mesure ne touche pas les directeurs pour autant que leur double engagement soit compatible avec l'horaire des concours (prière de l'annoncer avec l'inscription).
11. Les tambours en cours de formation militaire ou l'ayant accomplie ne peuvent pas participer au concours.
12. Chaque société recevra la meilleure distinction gagnée même si elle a participé aux concours dans plusieurs catégories.
13. Le plan horaire doit être respecté. Tout concurrent qui se présenterait avec un retard de plus de 5 minutes pourra être disqualifié du concours. Les concurrents se rendront immédiatement à la place de jury suivante une fois leur exécution terminée (pas de déplacements en groupe).

Toute demande d'explication ou de réclamation relevant de la partie technique est à adresser aux chefs respectifs de la CT/URTF :

Tambours
Grégoire Trincherini
e-mail : ct@urtf.ch

Fifres
Etienne Küng
e-mail : cf@urtf.ch

Table des matières

Conditions particulières du concours.....	3
CONCOURS DE SECTIONS	5
1.1 Section tambours 1, catégorie SJ1	5
1.2 Section tambours 2, catégorie SJ2	6
CONCOURS DE GROUPEs	7
2.1 Groupes fifres, catégorie GPJ (piccolos bâlois)	7
2.2 Groupes fifres anciens, catégorie GFAJ.....	8
2.3 SoloDuo Tambour / Fifre (Piccolo bâlois), catégorie SDTPJ	9
2.4 SoloDuo Tambour / Fifre Ancien, catégorie SDTAJ	10
CONCOURS INDIVIDUELS TAMBOURS.....	11
3.1 Tambours 1 juniors, catégorie T1J.....	11
3.2 Tambours 2 juniors, catégorie T2J.....	12
3.3 Tambours minimes, catégorie TM	13
CONCOURS INDIVIDUELS FIFRES (piccolos bâlois)	14
4.1 Fifres juniors, catégorie PJ.....	14
4.2 Fifres minimes, catégorie PM	15
CONCOURS INDIVIDUELS FIFRES ANCIENS.....	16
5.1 Fifres anciens juniors, catégorie FAJ	16
5.2 Fifres anciens minimes, catégorie FAM.....	17

CONCOURS DE SECTIONS

1.1 Section tambours 1, catégorie SJ1

Année de naissance 2002 et plus jeunes

S1J.1 *Marche au choix*

6 parties avec répétitions d'une marche (M ou BM) des classes 1 – 3

Taxation

Exécution technique	20 Points
Rythme	10 Points
Dynamique	10 Points

S1J.2 *Composition au choix*

Une composition (K) des classes 1 - 3
Elle doit être jouée dans son intégralité, les marches ne sont pas autorisées.

Taxation

Exécution technique	20 Points
Rythme	10 Points
Dynamique	10 Points

Maximum de points atteignables : 80 Points
+ Bonification de participation Points

Bonification de participation: 0.1 point par participant, max 2.5 pts

Remarques particulières:

Effectif minimum: 5 tambours et 1 directeur.

Prière d'observer en outre les conditions particulières du concours.

1.2 Section tambours 2, catégorie SJ2

Année de naissance 2002 et plus jeunes

S2J.1 *Principe*

Triolet ou Fla 10 Points

Marche d'ordonnance

2 marches d'ordonnance au libre choix des combinaisons suivantes : 3+4 ou 5+6 ou 6+7

Taxation

Exécution technique 20 Points

Rythme 10 Points

S2J.2 *Marche ou composition au choix*

Une composition (K) des classes 3 - 6. exécutée dans son intégralité ou 6 lignes avec répétitions d'une marche (M ou BM) des classes 3 - 6

Taxation

Exécution technique 20 Points

Rythme 10 Points

Dynamique 10 Points

Maximum de points atteignables : 80 Points
+ Bonification de participation Points

Bonification de participation: 0.1 point par participant, max 2.5 pts

Remarques particulières:

Effectif minimum: 5 tambours et 1 directeur.

Prière d'observer en outre les conditions particulières du concours.

CONCOURS DE GROUPES

2.1 Groupes fifres, catégorie GPJ (piccolos bâlois)

Année de naissance 2002 et plus jeunes

GPJ.1 *Composition au choix 1*

Une composition au libre choix

Taxation

Pince / Accord	10 Points
Rythme	10 Points
Interprétation (IP)	20 Points

GPJ.2 *Composition au choix 2*

Une composition au libre choix

Taxation

Pince / Accord	10 Points
Rythme	10 Points
Interprétation (IP)	20 Points

Maximum de points atteignables : 80 Points

Remarques particulières:

Les deux morceaux de choix ne doivent pas être identiques.

Plusieurs groupes fifres par société peuvent prendre part à cette catégorie.

Effectif minimum des groupes : 3 fifres

Chaque voix doit être exécutée : Le nombre d'exécutants doit donc être adapté au nombre de voix de la composition

Les groupes n'ont pas l'obligation d'être dirigés.

Prière d'observer en outre les conditions particulières du concours.

2.2 Groupes fifres anciens, catégorie GFAJ

Année de naissance 2002 et plus jeunes

GFAJ.1 *Composition au choix 1*

Une composition au libre choix

Taxation

Pince / Accord	10 Points
Rythme	10 Points
Interprétation	20 Points

GFAJ.2 *Composition au choix 2*

Une composition au libre choix

Taxation

Pince / Accord	10 Points
Rythme	10 Points
Interprétation	20 Points

Maximum de points atteignables : 80 Points

Remarques particulières:

Les deux morceaux de choix ne doivent pas être identiques.

Plusieurs groupes fifres par société peuvent prendre part à cette catégorie.

Effectif des groupes : 3 fifres anciens

Les groupes n'ont pas l'obligation d'être dirigés.

Cette catégorie sera maintenue pour autant qu'un minimum de 3 groupes y participent.

Prière d'observer en outre les conditions particulières du concours.

2.3 SoloDuo Tambour / Fifre (Piccolo bâlois), catégorie SDTPJ

Année de naissance 2002 et plus jeunes

SDTPJ.1 *Composition au choix 1*

Une composition au libre choix

Taxation

Jury 1: Paire de jury Tambour/Fifre

Fifres	10 Points
Jeu d'ensemble / Rythme	20 Points
Musicalité / Dynamique	20 Points
Tambour	10 Points

Jury 2: Paire de jury Tambour/Fifre

Fifres	10 Points
Jeu d'ensemble / Rythme	20 Points
Musicalité / Dynamique	20 Points
Tambour	10 Points

Maximum de points atteignables :

120 Points

Remarques particulières:

La Retraite pour fifres n'est pas autorisée.

La 1ère voix doit être jouée. Si la mélodie change de voix, il est conseillé de la jouer.

Le groupe se compose d'un tambour et d'un fifre (Piccolo bâlois). Chaque participant ne peut concourir qu'une seule fois.

Pour cette catégorie, il est autorisé de créer un groupe composé de participants de différentes sociétés.

Lors de l'inscription au concours, chaque groupe doit trouver un nom original et devra s'inscrire sous la rubrique correspondante.

Il n'y a pas de finale.

Cette catégorie sera maintenue pour autant qu'un minimum de 5 groupes y participent.

Prière d'observer en outre les conditions particulières du concours.

2.4 SoloDuo Tambour / Fifre Ancien, catégorie SDTAJ

Année de naissance **2002** et plus jeunes

SDTAJ.1 *Composition au choix 1*

Une composition au libre choix

Taxation

Jury 1: Paire de jury Tambour/Fifre

Fifres	10 Points
Jeu d'ensemble / Rythme	20 Points
Musicalité / Dynamique	20 Points
Tambour	10 Points

Jury 2: Paire de jury Tambour/Fifre

Fifres	10 Points
Jeu d'ensemble / Rythme	20 Points
Musicalité / Dynamique	20 Points
Tambour	10 Points

Maximum de points atteignables :

120 Points

Remarques particulières:

La 1ère voix doit être jouée. Si la mélodie change de voix, il est conseillé de la jouer.

Le groupe se compose d'un tambour et d'un fifre ancien. Chaque participant ne peut concourir qu'une seule fois.

Pour cette catégorie, il est autorisé de créer un groupe composé de participants de différentes sociétés.

Lors de l'inscription au concours, chaque groupe doit trouver un nom original et devra s'inscrire sous la rubrique correspondante.

Il n'y a pas de finale.

Cette catégorie sera maintenue pour autant qu'un minimum de 5 groupes y participent.

Prière d'observer en outre les conditions particulières du concours.

CONCOURS INDIVIDUELS TAMBOURS

3.1 Tambours 1 juniors, catégorie T1J

Année de naissance 2002 et plus jeunes

T1J.1 *Principe*

Coup de fin de 7, doublé, coup de diane double 10 Points

Marche au choix

6 parties avec répétitions d'une marche (M ou BM) des classes 1 - 3

Taxation

Exécution technique 20 Points

Rythme 10 Points

Dynamique 10 Points

T1J.2 *Composition au choix*

Une composition (K) des classes 1 - 3

Elle doit être jouée dans son intégralité, les marches ne sont pas autorisées.

Taxation

Exécution technique 20 Points

Rythme 10 Points

Dynamique 10 Points

Maximum de points atteignables : 90 Points

Prière d'observer en outre les conditions particulières du concours

FINALE :

Une finale sera organisée, les concurrents seront répartis en groupes préliminaires de taille égale.

La finale réunira au maximum 10% des participants, au minimum les 3 meilleurs de chaque groupe.

Les cas d'égalité déterminant les finalistes seront tranchés par la CT/URTF.

Les critères de base sont : La note globale de la composition T1J.2, puis la note de dynamique T1J.2, , puis la note technique T1J.2.

La CT/URTF se réserve le droit de déterminer le nombre de finalistes au prorata de chaque groupe si les critères de base ne permettent pas de départager les cas d'égalité.

Les finalistes jouent les deux mêmes pièces et dans le même ordre que lors du tour préliminaire, les principes ne doivent pas être joués en finale.

3.2 Tambours 2 juniors, catégorie T2J

Année de naissance entre 2002 et 2006

T2J.1 *Principe*

Roulement 10 Points

Marche au choix

6 parties avec répétitions d'une marche M des classes 3 – 6
(BM exclu)

Taxation

Exécution technique 20 Points

Rythme 10 Points

Dynamique 10 Points

T2J.2 *Principe*

Ra de 5 10 Points

Composition au choix

Une composition (K) des classes 3 - 5

Elle doit être jouée dans son intégralité, les marches ne sont pas autorisées.

Taxation

Exécution technique 20 Points

Rythme 10 Points

Dynamique 10 Points

Maximum de points atteignables : 100 Points

Prière d'observer en outre les conditions particulières du concours

3.3 Tambours minimes, catégorie TM

Année de naissance 2007 et plus jeunes

TM.1 *Principe*

Roulement 10 Points

Marche d'ordonnance

2 marches d'ordonnance au libre choix des combinaisons suivantes : 3+4 ou 5+6 ou 6+7

Taxation

Exécution technique 20 Points

Rythme 10 Points

TM.2 *Principe*

Triolet ou Fla 10 Points

Marche ou composition au choix

Une composition (K) des classes 1 - 6. exécutée dans son intégralité ou 6 lignes avec répétitions d'une marche (M ou BM) des classes 1 - 6

Taxation

Exécution technique 20 Points

Rythme 10 Points

Dynamique 10 Points

Maximum de points atteignables :

90 Points

(+bonification de difficulté)

Remarques particulières:

Bonification de difficulté :

classe 1 = 1.00 pt

classe 2 = 0.80 pt

classe 3 = 0.60 pt

classe 4 = 0.40 pt

classe 5 = 0.20 pt

classe 6 = 0.00 pt

La bonification de difficulté ne sera accordée à une composition que si celle-ci est exécutée **en entier**. Pour les marches, le nombre de mesures demandées suffit.

Prière d'observer en outre les conditions particulières du concours

CONCOURS INDIVIDUELS FIFRES (piccolos bâlois)

4.1 **Fifres** juniors, catégorie PJ

Année de naissance 2002 et plus jeunes

PJ.1 *Composition au choix 1* Une composition au libre choix

Taxation

Pince	10 Points
Rythme	10 Points
Interprétation	20 Points

PJ.2 *Composition au choix 2* Une composition au libre choix

Taxation

Pince	10 Points
Rythme	10 Points
Interprétation	20 Points

Maximum de points atteignables : 80 Points

Remarques particulières:

Les deux compositions au choix ne doivent pas être identiques.

La 1ère voix doit être jouée. Si la mélodie change de voix, il est conseillé de la jouer.

FINALE :

Une finale sera organisée, elle réunira au maximum 10% des participants, au minimum les 3 meilleurs du tour préliminaire.

En finale, le concurrent exécutera une seule composition parmi celles qu'il a jouées au tour préliminaire. Cette composition doit être annoncée à la direction des concours directement après l'annonce des finalistes.

Le classement des finalistes sera établi en fonction des notes obtenues en finale. Les cas d'égalité seront tranchés par la note d'interprétation puis de rythme obtenue lors de la finale.

Prière d'observer en outre les conditions particulières du concours

4.2 **Fifres** minimales, catégorie PM

Année de naissance 2007 et plus jeunes

PM.1 *Composition au choix* Une composition au libre choix

Taxation

Pince	10 Points
Rythme	10 Points
Interprétation	20 Points

Maximum de points atteignables : 40 Points

Remarques particulières:

La 1ère voix doit être jouée. Si la mélodie change de voix, il est conseillé de la jouer.

Cette catégorie sera maintenue pour autant qu'un minimum de 5 concurrents y participent. Dans le cas contraire, ceux-ci seront mutés dans la catégorie PJ et devront en assumer le programme.

Prière d'observer en outre les conditions particulières du concours

CONCOURS INDIVIDUELS FIFRES ANCIENS

5.1 Fifres anciens juniors, catégorie FAJ

Année de naissance 2002 et plus jeunes

FAJ.1 *Composition au choix 1*

Une composition au libre choix

Taxation

Pince	10 Points
Rythme	10 Points
Interprétation	20 Points

FAJ.2 *Composition au choix 2*

Une composition au libre choix

Taxation

Pince	10 Points
Rythme	10 Points
Interprétation	20 Points

Maximum de points atteignables : 80 Points

Remarques particulières:

La 1ère voix doit être jouée. Si la mélodie change de voix, il est conseillé de la jouer.

Cette catégorie sera maintenue pour autant qu'un minimum de 5 concurrents y participent.

Prière d'observer en outre les conditions particulières du concours

